

UNANET EVIT AR BREZHONEG - EMGLEV STAD-RANNVRO

kinnigoù ar c'hevredigezhioù evit manifestageg an 13 a viz Meurzh

UNIS POUR LA LANGUE BRETONNE - CONVENTION ETAT-RÉGION

propositions des associations pour la manifestation du 13 mars

La nouvelle convention Etat-Région doit porter des enjeux ambitieux, seuls à même d'assurer la transmission de la langue bretonne et de répondre à la demande sociale croissante. Nous voulons dépasser les blocages et faire aboutir les négociations entre la Région et l'Etat !

Principes généraux d'équilibre

- Ne pas mettre en concurrence l'enseignement optionnel et l'enseignement bilingue
- Ne pas mettre en concurrence l'enseignement bilingue à parité horaire avec l'enseignement immersif
- Assurer la continuité des parcours scolaires en proximité
- Mettre en place un partenariat avec l'académie de Nantes pour l'enseignement en Loire-Atlantique

L'enseignement bilingue (à parité horaire ou immersif) vise la parité de compétence des élèves en langue bretonne et en langue française. L'enjeu est de s'appuyer sur la singularité de chaque réseau d'enseignement pour y parvenir et d'offrir à tous les élèves une scolarité bilingue.

1. **Permettre à tous les élèves d'accéder au minimum à une initiation à la langue et la culture bretonne (LCR)**, en s'appuyant sur le travail déjà mis en place en primaire avec l'appui des collectivités locales. Prise en compte de cette généralisation dans les moyens humains, dans le suivi administratif des élèves et dans la communication aux familles. Validation d'un calendrier de déploiement de la généralisation.
2. **Faciliter l'ouverture des nouveaux sites primaires et secondaires et renforcer les moyens dans les sites existants** 1°) en répondant aux besoins en postes bilingues à carte scolaire et en renforçant le travail partenarial entre les associations, l'Education nationale et les collectivités locales et 2°) en permettant la contractualisation immédiate des nouveaux établissements Diwan primaires ou secondaires, sur les mêmes critères que ceux qui prévalent à l'ouverture d'une filière bilingue dans un établissement public
3. **Faciliter la formation en langue bretonne des personnels non-enseignants** en contact avec les élèves (assistant-es maternel-les, services périscolaires...)
4. **Tenir compte des spécificités de l'enseignement associatif Diwan**, en garantissant la mise à disposition du nombre suffisant de contrats en emplois aidés pour les emplois non-enseignant, dans l'attente de la montée en puissance du versement du forfait scolaire ; en assurant le versement du forfait scolaire de l'enseignement bilingue ; en sécurisant l'action des collectivités pour mettre à disposition les locaux d'enseignement ; en faisant aboutir la convention Etat-Région-Diwan mentionnée dans le contrat pour l'action publique en Bretagne.
5. **Sécuriser les trois heures hebdomadaires de cours breton dans chaque classe bilingue du secondaire**, quel que soit l'établissement.
6. **Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement des disciplines non-linguistiques** pour tout l'enseignement bilingue, et en accompagnant les lycées volontaires à ouvrir les premières formations techniques ou professionnelles en langue bretonne.

7. **Sécuriser et valoriser les parcours bilingues et LCR jusqu'au baccalauréat** général, technologique et professionnel, en empêchant la mise en concurrence du breton avec les autres langues vivantes et en permettant aux élèves de passer leurs examens en breton.
8. **Former le vivier d'enseignants nécessaires, dans le premier et le second degré**, pour que les élèves des classes bilingues et de l'enseignement optionnel aient des enseignants compétents en classe, même en cas de remplacement. Cela implique 1°) d'atteindre 50% des places réservées au bilingue au concours du premier degré et 40 postes par an dans le secondaire, 2°) de renforcer les compétences en langue bretonne des enseignants bilingues et 3°) d'assurer une formation LCR pour tous les étudiants MEEF monolingues de primaire et de secondaire..
9. **Faciliter la formation des enseignants** 1°) en déployant le centre de formation des enseignants publics de Saint-Brieuc sur 3 sites (Brest, Rennes, Vannes) et 2°) en consolidant le financement du centre de formation des enseignants de Diwan (Kelenn à Quimper) pour lui permettre de collecter la taxe professionnelle.
10. **Promouvoir l'enseignement bilingue et l'enseignement optionnel** auprès des différents publics (familles, étudiants, enseignants) en s'appuyant sur la complémentarité de chaque réseau d'enseignement.